

---

## Erratum

---

Gouvernement du Québec

### **Décret 1134-2016, 31 décembre 2016**

CONCERNANT l'octroi d'une contribution financière sous forme d'une avance d'un montant maximal de 20 000 000 \$ à Chantier Davie Canada Inc. par Investissement Québec

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, 13 décembre 2017, 149<sup>e</sup> année, numéro 50, page 5701.

À la page 5701, on aurait dû lire «Décret 1134-2016, 23 décembre 2016» au lieu de «Décret 1134-2016, 31 décembre 2016».

67815